

DAJI/2019/Décision/Tarifs/07

Décision portant approbation du tarif d'inscription au colloque «ADERSE 2019»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2016/01/19-03 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière d'approbation de tarifs,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs d'inscription au colloque «ADERSE 2019» organisé par le Centre d'Études et de Recherche en Gestion (CERGAM).

Ce colloque aura lieu les 28 & 29 mars 2019 à l'IAE d'Aix-Marseille à Puyricard.

Les tarifs d'inscription s'élèvent à :

- Adverse 2019
 - o Participant rate : 204,17 € HT / 245,00 TTC
 - o PhD Student rate : 133,34 € HT / 160,00 TTC
- Adverse 2019 + cotisation
 - o Participant rate : 233,34 € HT / 280,00 TTC
 - o PhD Student rate : 150,00 € HT / 180,00 TTC

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, 28 janvier 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

